

## SEANCE DU 04 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quatre février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 26/01/2021, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, VANDENDORPE, GUERIN, AMIRAUT, PERRIGAULT, ANTOINE, AUBERTOT, GALLWA, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GRENAT, MINIER, FOUCTEAU-ESPINASSE formant la majorité des membres en exercice.  
Conseillers absents excusés: LESCOP Giliane, SOUBISE Mathieu  
Conseillers votants : 13  
Secrétaire de séance : Quentin MINIER

### Préambule

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 10 décembre 2020. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **2021/01 Subventions aux associations 2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les subventions à inscrire au budget de l'année 2021.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

Société de Chasse Marcilly	100,00€
Association Parents d'Elèves du RPI	100,00€
Coopérative scolaire Marcilly	100,00€
Club de l'Automne Rose Marcilly	100,00€
Comité des Fêtes Marcilly	100,00€
Comité des Fêtes Marcilly (14 juillet)	400,00 €
Marcilly de France	100,00€
Tireurs des Trois Fontaines Marcilly	100,00€
Club de Gymnastique Marcilly	100,00€
Grain de Sel Marcilly (Bibliothèque)	1 108,00€
Le Gardon de Marcilly	100,00€
Prévention Routière Tours	30,00€
Comice Agricole Arrondisst Chinon (0,10€/Hab.)	60,00€
Collège P. Baudry Nouâtre (15€X24 élèves)	360,00€
Téléthon	80,00€
CPIE	30,00€
Association sportive du collège P.Baudry	100,00€
Campus des métiers et de l'artisanat	80,00€

**COMPTE 6574**

**3 148,00 Euros**

### **2021/02 Adhésion 2021 aux syndicats**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les adhésions aux syndicats et d'inscrire au budget les participations pour l'année 2021.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

De renouveler son adhésion aux syndicats suivants :

- Syndicat Intercommunal Cavités 37
- Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne (SIEPVV)
- FREDON Centre Val de Loire

Les participations pour l'année 2021 seront basées sur celles de 2020 en tenant compte du mode de calcul pour le Syndicat Intercommunal Cavités 37 qui nécessite une légère augmentation de la commune.

Le compte 65548 Autres contributions sera budgété pour l'année 2021 de 70 500 €.

### **2021/03 Avenant travaux sur la toiture du bâtiment communal**

Monsieur DOREAU, premier adjoint explique qu'au cours des travaux de réparation de la toiture de la grange communale, l'artisan a signalé une dégradation importante de poutres non visible lors de son devis initial.

Le changement des 4 poutres est estimé à 319.08 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- D'accepter l'avenant de 319.08 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

### **2021/04 Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Cavités 37**

Monsieur AMIRAULT Gérard, représentant de la commune au Syndicat Intercommunal des Cavités 37 explique que deux communes se sont retirées et une autre a décidé d'y adhérer lors de l'assemblée générale du 25 novembre 2020.

Dans le cadre de la demande d'adhésion de Sazilly et les demandes de retraits de Truyes et La Guerche, et conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque commune adhérente se prononce à son tour sur ces demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Adopte** les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal des Cavités 37 approuvés par l'Assemblée Générale en date du 25 novembre 2020.

**2021/05 Convention d'utilisation du matériel communautaire**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du projet de convention entre la commune et la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) pour le prêt et l'utilisation du matériel.

La CCTVV met le matériel à disposition de la commune pour l'organisation de manifestations publiques locales. Les associations dont le siège social est situé dans la commune, pourront bénéficier de la mise à disposition par l'intermédiaire de la commune.

Cette convention a pour objet de préciser les modalités administratives, techniques et financières relatives à l'utilisation du matériel communautaire. Les conditions sont valables pour chaque utilisation selon un tarif fixé par le Conseil communautaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**ACCEPTE** la convention entre la CCTVV et la commune,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée à la présente délibération et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

**2021/06 Rapport annuel 2019 Prix et Qualité du Service d'eau potable du SMAEP Maillé, Draché, Marcilly, Nouâtre**

Monsieur Gérard AMIRAULT, 4ème adjoint et délégué du SMAEP, présente aux membres présents le rapport annuel 2019 du service de distribution publique d'eau potable transmis par le Président du SMAEP de Maillé-Draché-Nouâtre-Marcilly.

Ce rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019 conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur AMIRAULT précise également les indicateurs techniques et financiers du service.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité,  
**ADOPTE** le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SMAEP Maillé, Draché, Marcilly et Nouâtre.

**2021/07 Convention de servitude de passage d'une canalisation sur la parcelle ZC 73**

Monsieur le Maire présente aux membres la demande de Monsieur MEREAU Pascal : il souhaite installer une canalisation sur la parcelle ZC 73 située au hameau « Les Bouctonnières » appartenant à la commune pour pouvoir irriguer en pleine terre ses cultures.

Cette opération fera l'objet d'une convention de servitude, entre la commune et Monsieur MEREAU, actant ainsi la mise en place de l'ouvrage et les modalités techniques en résultant.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil de l'autoriser :

- A accepter la réalisation de la tranchée demandée et d'enfouir le tuyau d'irrigation
- A signer la convention de servitude de passage d'une canalisation
- A signer la demande de voirie du pétitionnaire

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage d'une canalisation qui aura pour objet d'autoriser l'utilisation du domaine public localisé aux Bouctonnières, parcelle ZC 43 et d'y installer une canalisation d'irrigation enterrée en pleine terre.

Cette convention précisera les engagements et les obligations du pétitionnaire et de la commune, ainsi que sa durée.

Cette convention sera toutefois valable sous réserve de la faisabilité du projet.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h30  
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

*Le Maire*  
*Thierry BRUNET*

**Séance du 04 FEVRIER 2021 : liste des délibérations et tableau des visas**

2021/01	Subventions aux associations 2021
2021/02	Adhésion 2021 aux syndicats
2021/03	Avenant travaux sur la toiture du bâtiment communal
2021/04	Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Cavités 37
2021/05	Convention d'utilisation du matériel communautaire
2021/06	Rapport annuel 2019 Prix et Qualité du Service d'eau potable du SMAEP Maillé, Draché, Marcilly, Nouâtre
2021/07	Convention de servitude de passage d'une canalisation sur la parcelle ZC 73

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
VANDENDORPE Benoît	
GUÉRIN Isabelle	
AMIRAULT Gérard	
PERRIGAULT Marylène	
ANTOINE Caroline	
AUBERTOT Cédric	
GALLWA Catherine	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
LESCOP Giliane	<i>Absente excusée</i>
GRENAT Brigitte	
MINIER Quentin	
SOUBISE Mathieu	<i>Absent excusé</i>
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	